

58

COMMISSION relative à l'Exposition universelle de 1889. (N° 183, session 1886). — (Nommée le 27 mai 1886.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BÉRAL.
- 2^e — TOLAIN.
- 3^e — TIRARD.
- 4^e — BARDOUX.
- 5^e — DIETZ-MONNIN.
- 6^e — ALBERT GRÉVY.
- 7^e — PARIS.
- 8^e — NAQUET.
- 9^e — TEISSERENC DE BORT.

1

Séance Du Samedi 29 Mars

Présents : MM. Griey, Dieb, Monnin, Sain, Maquet, Gérard, Bardou, Beral
absents : MM. Napel et Benarrou de 2^o - M. Griey et Beral ont nommé Benarrou, à titre provisoire
M. Beral ^{a été nommé} ~~commissaire~~ par le 1^o Bureau dans des conditions aux élargies. Il a
défendu le projet contre certaines critiques présentées par M. Naraynou, et a été
reçu presque à l'unanimité pour faire partie de la commission. Mais le soir même son
projet lui-même ont présenté de nombreuses observations indiquant l'existence d'une opposition
réelle au projet, au moins ~~le caractère~~ ~~la portée~~ et dispositions aux défavorables notamment en ce qui
concerne le caractère international - Griey lui-même ont insisté sur la convenance qu'il y avait pour le Gouvernement, de
se réserver la faculté de modifier le caractère de l'exposition, suivant l'accueil que tenait le projet auprès de gouvernements
étrangers, et ^{à ce titre} ~~à ce titre~~ qu'il y avait pour le Gouvernement à ce sujet le Comité des affaires étrangères
M. Gérard a été nommé pour en faire l'étude - Des critiques analogues à celles
qui ~~avaient~~ été présentées, par le 1^o Bureau ont été formulées. - Certaines considérations politiques,
les sacrifices imposés aux exposants, les inconvénients qui peuvent en résulter pour l'industrie
française, peuvent faire craindre que ~~le~~ projet ne soit exposé à un échec qui serait
humiliant et désavantageux pour la France - On a ajouté que ces expositions étaient
trop multiples et en fait qu'il était regrettable que le Crédit Foncier ait été mêlé à cette affaire.

M. Gérard a répondu au sujet de ces objections ; il a fait observer que nos commerçants
et industriels se hâteraient de prendre part à toutes les expositions étrangères ; qu'il
fallait d'ailleurs tenir compte des générations nouvelles et qu'enfin comme bien d'autres pays
se proposent d'organiser des expositions universelles, il était indispensable que la France
pût les devancer.

On peut se voir de l'organisation financière M. Gérard regrette qu'on ait été obligé
d'intervenir un élément purement financier pour garantir l'annulation des billets, il serait
désirable que le cas de force majeure, comme une épizootie, ou un incendie
responsable des pertes - il serait peut-être mieux valait garantir le chiffre des dépenses

Quant aux critiques relatives à l'intervention du Crédit Foncier, il a fait une bonne
réponse parce que c'étaient presque des personnes

M. Bardou a été nommé à l'unanimité dans le 4^o Bureau, mais dans
des conditions aux analogues à celles qui ont été signalées par Beral. Plusieurs membres
ont insisté sur l'effet du projet de loi sur le point de vue international et sur la
nécessité qu'il y avait d'interroger M. le Ministre des affaires étrangères sur la
disposition des puissances étrangères, et la convenance qu'il pourrait y avoir
en ce moment de changer le caractère de l'exposition

J

M. Diez-Monin, commissaire du 5^e bureau dit qu'il y a eu une vive discussion dans le bureau, sur l'on a insisté sur la corrélation qu'il y avait entre le projet d'Exposition et le projet d'Empreint dans la ville de Paris. On a également demandé que les Commissions s'informât auprès des ministres des affaires étrangères, des députations de Seniors, étrangers, enfin sur ce qui concerne les avis des Chambres de Commerce, le Diez-Monin a pu annoncer que presque toutes avaient émis un avis favorable de l'Internationale de l'Exposition.

M. Grevy - rend compte de la délibération du 6^e bureau - la discussion a été écartée la candidature avait été offerte à M. Krantz qui s'est refusé parce qu'il n'était pas en principe, favorable aux expositions internationales, s'il a pris la part que les connaît à l'exposition de 1878, c'était surtout par suite de certaines considérations patriotiques - Soit elle nullement hostile au projet, certains scrupules ne lui permettraient pas d'accepter le mandat de commissaire.

M. Grevy a alors fait observer que la question n'était plus entière; qu'elle était même trop engagée qu'il serait bien difficile pour le Sénat d'approuver un veto à la réalisation de ce projet, préparé par le Gouvernement, adopté par les Chambres et dont tout le commerce et toute l'industrie se sont déjà le véritablement préoccupés.

M. Grevy estime d'ailleurs comme M. Krantz, qu'on ne peut que le féliciter de l'association des intérêts privés représentés par la Compagnie de Garantie, et de l'intérêt du Gouvernement et de la ville de Paris.

C'est dans ces conditions que M. Grevy a été nommé commissaire.

M. Paris dit que dans son bureau certaines critiques les vives ont été présentées au sujet du caractère international donné à l'exposition. On a fait observer aussi qu'il convenait de ne pas trop multiplier ces expositions universelles. D'autres membres ont répondu que la question était trop engagée pour qu'on repoussât le projet.

M. Paris a alors déclaré qu'à son avis on aurait dû distinguer les idées de caractère auxquelles tous auraient donné volontiers leur concours, de l'exposition elle-même que diverses considérations devraient faire ajourner. Il a protesté contre l'intervention du conseil municipal que toute force devait faire à la législature en posant certaines conditions. M. Paris a été nommé par 7 voix contre 6.

M. Naquet comme par le 8^e Bureau a défendu le convention, et a annulé
 une report que la question était aujourd'hui trop engagée (par ruse) - M. Oscar de Valle
 a répondu en présentant les plus fortes critiques formulées également dans les bureaux
 précédents au sujet du caractère international, de la considération de l'exportation avec le contenu
 de 1889, et enfin de l'intervention du Crédit Foncier. Il a ensuite dit ce fait que le conseil
 municipal avait dépensé lors de son assemblée de vote de l'emprunt de la ville de Paris
 et que par conséquent paraissant des lois venant d'agencer au moment de la loi
 jusqu'à ce que le conseil ait statué sur la question de l'emprunt.

M. Naquet a présenté quelques observations sur le caractère international de cette exposition
 et la danger qu'il pouvait y avoir. Il s'expose à une censure humilante auprès des premiers
 étrangers.

M. Naquet a répondu à ces diverses critiques et a fait ressortir les différences qu'il y
 avait entre une exposition universelle et une exposition internationale. - M. Naquet a
 4 voix contre 6.

La commission constituée sous bureau définitif et nommée M. Geay président
 et M. Desail secrétaire.

M. Desail demande qu'on prie M. le Ministre de Commerce de donner communication
 de ce avec des chambres de Commerce.

M. le Président répond qu'il y aura bien de demander communication de tout le dossier
 de la commission, mais il estime qu'il conviendrait de ne convoquer les Ministres
 des affaires étrangères et des Commerce que lorsque les commissions aura arrêté le
 programme des questions à leur soumettre.

La commission s'ajourne à lundi 2^h 1/2

Le Secrétaire

S. Desail

Le Président

Albert Geay

Séance du Lundi 31 Mars 1889

Présents: MM^s Giery, président, Desail leclercq, Colain, Bardoux, Tournemine de Dors
Dely-momin, Paris, Maquet, Leraud

M^r Colain dit que dans son bureau il n'y a pas eu de discussion sur le fond même de la question, on a surtout insisté sur le caractère conditionnel du concours de la ville de Paris.

Dans le 9^e bureau qui a été le Bureau de Dors, un seul membre a posé quelques questions notamment au sujet des échanges de vue qui auraient eu lieu avec les gouvernements étrangers, et qui auraient provoqué des réponses assez peu favorables. M^r Tournemine de Dors a répondu que aucune question ne devait lui faire préoccuper de l'opposition que pourraient faire certains gouvernements non plus que de leur altitude. On ne doit pas en effet oublier qu'en 1878, l'Allemagne n'avait participé qu'à l'exposition de beaux arts. Quant à l'Autriche et à la Russie, ces 2 Etats ne représentaient guère que 4000 exposants sur 52000. ce déficit était parfaitement comblé par d'autres peuples.

M^r le Président annonce que les documents en la chambre de Commerce et adresses à la commission (certain documents, certainement très intéressants, mais qui seront probablement jugés insuffisants).

Il résulte de ces documents que sur 730, chambre de Commerce, chambre consultative, Syndicats professionnels, patrons et ouvriers, consulte il y a eu 691 réponses favorables et 439 défavorables (il se peut aborder la discussion générale). Il croit qu'il serait bon d'entendre les ministres, et surtout celui des affaires étrangères.

M^r Paris estime qu'en fait les réponses des pouvoirs étrangers pourront avoir une grande influence sur le caractère à donner à cette exposition.

M^r Colain répond que la question n'est peut-être pas aussi capitale qu'on le croit. M^r Paris, on est aujourd'hui trop engagé pour changer le caractère de cette exposition.

M^r Dely-momin parle dans le même sens, mais il appelle l'attention sur le caractère conventionnel de la délibération de la ville de Paris, qui paraît dépendre absolument de ce vote de l'emprunt de la ville. Tout le conseil général propose le rejet.

M^r le Président qui fait parler la commission de l'emprunt de Paris, donne quelques détails sur l'état actuel de cette affaire. L'emprunt a été rejeté par 4 voix contre 3, 2 membres étant absents. Il n'est guère possible de prévoir

quel sera le résultat de finit

Soit une forme juridique

M. Paris croit qu'on aboutira toujours à un vote de l'emprunt; mais en fin de la concession de la ville est conditionnel; et il faudrait bien qu'une solution intervienne, ~~ou~~ on peut donc aborder la question au fond.

M. Dely. monieur appelle l'attention de la commission de la dépouille de l'article 1^{er},; prévoyant un loyer à imposer aux exposants. Il y a là un véritable danger.

M. Crapet répond que le ministre s'est bien opposé à cette disposition.

M. Paris rappelle la discussion qui a eu lieu à la chambre des amendement de M. Steenackers et leur ne craint que la question soit complètement tranchée dans un sens ou l'autre.

M. Lecomte de Nost fait observer que cette question du loyer a été soulevée au sein de la Commission Extra-parlementaire; et qu'on a eu surtout en vue la construction de certains édifices pour être restés après l'exposition, et elle appelle à certains usages particuliers. Il est formellement opposé à cette disposition. Et au bon cas, comme vient de le dire M. Paris, il faudrait absolument prendre une décision formelle.

M. Frey signale que le projet primitif du Gouvernement ne portait nullement cette disposition, et qu'elle a été introduite par la commission de la chambre.

M. Dely monieur déclare que la Société de Garantie, à la réunion ^{de laquelle} ~~il~~ a discuté n'a jamais parlé de droits de location.

M. Paris estime qu'il sera nécessaire d'examiner les questions de la Société de Garantie.

M. Frey rappelle que dans le projet de Gouvernement il y avait un article (n° 1) qui autorisait les hautes de gré à gré et qui a été écarté par la chambre.

M. Lecomte de Nost dit qu'en 1878, une parole mesurée avait été adoptée, mais qu'à cette époque on était un peu peu de court. Aujourd'hui les conditions ne sont plus les mêmes; et cette disposition ne paraît plus utile.

M. Colani croit qu'avec les garanties qui accompagneraient cette disposition écartant tout danger, et qu'on n'y aurait pas grand inconvénient à conserver cet article. Mais puisque M. le ministre n'a pas réclamé le maintien, il n'existera pas lui-même.

M. Crand estime qu'il sera bon de demander au ministre quelques renseignements sur l'organisation de la grande commission de 250 à 500 membres que l'on se propose de former.

M. Crapet pense que ce ne serait en tout cas qu'une commission d'apparat.

M. Crand pense que même dans ces conditions elle pourrait devenir un véritable danger.

La commission décide qu'elle se réunira demain mardi soit une heure avant les bureaux, soit dans le coin de la séance, si les ministres des Affaires Étrangères et du Commerce peuvent se rendre à la convocation qui va leur être adressée.

Le Secrétaire
S. Crand

Séance de lundi 1^{er} Juin

Présents : M. Albert Gray président - Député Secrétaire - Eisenman de Bost, Corcoran, Dealy-Monmieu - Paris, Colman Napier

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie assiste à la séance -

M. le Président fait connaître à M. le Ministre les Doves pour lesquels la Commission deserait avoir quelques explications

1^{er} - Au point de vue du caractère international, quelles sont les dispositions des puissances étrangères

M. le Ministre de Commerce présente d'abord les excuses de M. le Secrétaire du Conseil relégué à la chambre par une commission importante. Il déclare que les Siamois étrangers n'ont pas été officiellement consultés, elles n'ont même pas pour ainsi dire été présentes

L'Allemagne paraît peu disposée à participer à cette exposition. La Russie semble y être tout à fait hostile - L'Angleterre paraît décidée à venir - L'Autriche Hongrie s'est tenue dans une très grande réserve, mais il est probable que la Hongrie peut prendre part à l'exposition. Les autres puissances, même la Suède Norvège semblent complètement décidées à venir. La séance de cette date est une véritable agitation pour faire cesser l'opposition gouvernementale

On peut compter sur le concours de deux Amériques - Le Canada, les colonies anglaises, l'Australie le Canada sont certainement décidés à venir à l'exposition. Il en sera de même pour les probables de même du pays de l'Extrême-Orient - Les puissances étrangères n'ont pas été officiellement, et ce n'est guère que dans un an ou dans un an et demi qu'on pourra l'être

M. Dealy-Monmieu demande le dans le cas où les puissances étrangères ne seraient pas officiellement leur concours, il y aurait inconvénient à admettre des représentants de ces pays représentés par une commission générale officielle par le Gouvernement comme cela s'est fait pour l'exposition d'Anvers

M. le Ministre n'y voit aucun inconvénient, mais il espère de cette que cette situation ne se produira que pour un peu de pays, et sans rien affirmer de aujourd'hui il estime qu'on se rencontrera de véritable manière officielle que de la part de la Russie Et encore la disposition de cette puissance pourrait être changée, et aurait même peut-être été changée par les derniers événements

M. Eisenman de Bost rappelle que lors de la création de la grande commission intergouvernementale, M. l'ambassadeur d'Allemagne avait visité tous les membres de cette commission, en cette qualité et avait alors demandé les dispositions les plus bienveillantes

et Paris demande si on le cherche ailleurs que Die a present et y a avantage a donner a cette exposition le caractere international. M le Ministre repond affirmativement.

De plus la grande majorite des Chambres de Commerce et des Syndicats ~~les~~ ^{les} conseils, ont emis le ~~desir~~ ^{desir} que on donnat ce caractere a la future exposition.

2^o - Question Caractere conditionnel de la Commune de la ville de Paris, que le conseil municipal voulait faire dependre du vote de l'Emprunt.

M le Ministre croit que si le conseil municipal n'avait pas eu a faire un emprunt du lequel il pouvait prelever sa subvention, il n'aurait pas hente a le chercher ailleurs. ~~Mais~~ ^{Mais} il y a donc lieu d'esperer que meme si la loi de l'Emprunt n'est pas votee le conseil municipal trouverait d'autres ressources. Mais la decision de la Commune l'usage de l'Emprunt ne paraît pas dependre; et ~~il~~ ^{elle} ~~serait~~ ^{serait} meme qu'on peut compter que le Senat apres avoir comme la Commune, vote successivement tous les articles, ne se desistera pas et votera l'ensemble, ce qui n'a pas fait la Commune.

et le Ministre demandait vivement que cette question, quelle qu'en soit la gravite, ne retardat pas le Depot du rapport et la discussion du projet de loi. Il y a le plus grand interet a gagner le plus de temps possible. Il serait donc independant qu'au moins aussitot que la loi d'emprunt est votee le rapport sur l'exposition fut depose et discute.

M Colas demande si on le cherche ailleurs que dans le cas ou la loi de l'emprunt serait repousee, et on se demanderait necessaire de recourir a un autre emprunt, le conseil municipal accorderait toujours la meme subvention sur ce nouvel emprunt.

M le Ministre repond que c'est sa conviction absolue.

3^o - Question Des lieux de location Des Emplacements a demander aux exposants

M le Ministre fait observer que cette disposition n'est pas dans le projet primitif du gouvernement. Il a toujours ete applique a toute redevance a demander aux Exposants; et est par suite fort etrange de la faire gratuite. Cependant il reconnait que pour certaines categories, cafes, debalans, il y aura a demander une redevance.

Pour les exposants eux-memes, la question de redevance a souleve un lie grave debat a la Chambre, ou se trouvaient de tres ardents defenseurs de la redevance obligatoire. C'est a une ~~très~~ ^{très} faible majorite qu'on a maintenu le caractere eventuel de ce redevance.

M M^r Gravy et Dely Monnier insistent sur les dangers que cette eventualite pourrait creee au point de vue de l'exposition.

et le Ministre ne serait nullement oppose a la suppression; mais il venait a cette modification

le grave inconvénient de faire retourner le projet devant la chambre ou il pourrait être compromis;

M. Grevy insiste dans le même sens.

M. Dely-momieu croit qu'on pourrait éviter ce danger.

M. Gerard fait observer qu'on discute au lieu de la commission, et qu'il n'y a pas lieu actuellement d'insister sur la question.

6° - quelle est la disposition du gouvernement au point de vue de la rémunération des diverses personnes qui pourraient participer à l'organisation de l'exposition et notamment en ce qui concerne les membres du Parlement.

M. le Ministre estime que les fonctions que les membres du Parlement pourront recevoir par les diverses commissions seront honorifiques et gratuites, mais que si on demandait un travail spécial, il y aurait lieu de les rémunérer.

7° - les autres questions sont ajournées au moment où le rapport sera examiné devant la commission.

La séance est levée à deux heures.

Le Secrétaire

G. Grevy

Le Ministre

Albert Grevy

Séance du Samedi 12 juin.

Présents: M. Albert Grevy, président. M. Gerard, Secrétaire, M. Dely-momieu, M. Tolain, M. Buisson de Sort - rapporteur.

M. Buisson de Sort donne lecture de son rapport.

M. Albert Grevy appelle l'attention de la commission sur la discussion de principe effleurée au début du rapport et la demande s'il convient de maintenir ce paragraphe.

La commission estime qu'il y a lieu de le conserver.

Quant au paragraphe relatif aux dispositions prévues par le ministre, après un échange d'observations entre les divers membres, il est décidé qu'il sera préféré de rester dans des généralités sans désigner nominativement aucune personne.

En ce qui concerne la gratuité de la location, M. Gerard pense qu'il est bon de sauvegarder tous les arguments et signale les difficultés qui résulteraient du droit de vente qu'il faudrait accorder aux chargés de leur imposer une redevance, et qui entraîneraient pour eux des créations d'un service permanent de docuement auprès de chaque boutique.

(voir la suite au verso de l'autre feuille)

2 juin

Présidence de M. Ch. Grey

Présent M. M. Guvy, Vivard, Leimerenc de Roy, Duch Moirin, Bardoux
Volain — M. le Président lit chaque Article du projet et ouvre la discussion.
L'art 5 relatif aux Mandataires nouveaux, des Exports et combattus par M.
Duch Moirin. Il en demande la suppression. Une déclaration Ministérielle est mise
officiante.

M. Vivard développe la même opinion. Il y a cependant une question de Totaux
Parlementaire; faut il retourner devant la Chambre?

M. Bardoux croit que pour l'intérêt de l'Opposition, il faut offrir la
provision pour les Exports, et auf à retourner devant la Chambre des Deputés.
à l'unanimité le 5 est supprimé.

Les articles 2, 3, 4, 5, sont adoptés

On lit l'art 6 de Duch Moirin projeté d'ajouter: la Commission d'Inquiry de

de Contre entendues.

M. Volain considère cette adjonction comme dangereuse.

M. Vivard émet la même avis

L'adjonction est retirée

L'art 6 est voté

Sur l'art 7 relatif aux Exports et supprimé par la Chambre, une disc
ussion s'engage.

La suppression de l'Article est maintenue.

L'art 7 est voté ainsi que l'art 8.

Le projet est approuvé.

M. Leimerenc de Roy est nommé Rapporteur

Le Secrétaire
Bardoux

M^r le rapporteur insiste sur la proposition qui a été émise incidemment dans son rapport d'insérer dans la loi même le principe de la gratuité pour les exposants en regard de la demande de, au point de vue de vote de la chambre, et est bien aise d'adopter cette nouvelle proposition. Elle est en outre que les exposants bénéficiant de cette gratuité ne pourront vendre leur produits que livrés et le jour de l'exposition.

Disposition et s'il ne suffit pas de supprimer le paragraphe voté par la chambre. La commission s'est adopte l'avis de M^r Girard et M^r Goffe: la suppression pure et simple du paragraphe mais leur réserve que le rapport pose formellement le principe de la gratuité pour les exposants mais non pour les débiteurs.

Enfin il est décidé qu'il convient de supprimer le paragraphe relatif aux divers incidents que la loi produit dans la commune de l'emprunt et même au caractère conditionnel de la participation de la ville de Paris.

M^r Colrain appuie l'avis de M^r Girard et M^r Goffe demandant quelques explications au sujet du fonctionnement de la garantie de contrôle.

M^r le rapporteur donne lecture du passage de son rapport qui n'est que la reproduction de l'Exposé des motifs, dit le texte, d'est vrai, n'est pas complètement d'accord avec celui de la commission.

Sur la réserve des observations à donner la commission approuve le rapport de M^r Berthelin de Bort. Le texte de ces observations, la commission approuve le rapport de M^r Berthelin de Bort.

M^r Girard rappelle que M^r le Ministre était sur le point de donner quelques renseignements sur l'organisation et les attributions de la grande Commission de l'Exposition, lors que l'heure de la réunion des bureaux obligés la Commission a levé la séance. Peut-être avant d'arrêter définitivement le rapport, le conseil d'attendre ces renseignements et d'avoir une nouvelle séance au la séance.

M^r Berthelin de Bort fait connaître à la commission les résultats d'une conversation qu'il a eue avec M^r le Ministre à ce sujet.

M^r Colrain appuie la motion de M^r Girard.

La commission décide qu'il y a lieu d'entendre de nouveau M^r le Ministre, mais qu'il convient cependant de déposer et de faire imprimer le rapport, sans le faire distribuer. Son texte ne sera pas le faire distribuer avant la décision de l'emprunt.

le secrétaire.
E. Renaud

le Secrétaire.
Albert Girard

et Diez. moi-même demande si on le débarras de l'entente de concert - entre les
maux tous les pouvoirs concernant l'Exposition, de manière à éviter des rivalités éventuelles
entre les divers ministères.

et le Ministre répond catégoriquement qu'il en sera absolument ainsi -
et après l'entente de la commission de la police, le projet a été supprimé totalement à la réserve éventuelle à apporter ultérieurement
au Président Staffelt ce qui s'est passé à la chambre et à la commission du Sénat -
~~le Sénat est forcé~~ après une échange d'observation avec M. Diez, M. Moser, M. Nagele, M. Alex. Freny, M. Girard,
le Ministre, la commission, ~~passant~~ sur son vote primitif, décide que le paragraphe supprimé sera maintenu.
le Secrétaire le Président.

S. Reyal

Albert Gysin

haut
w,